



AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : LASER MASTER

Dimanche 16 Avril 2023

Lieu : La Pointe 56610 Arradon

Golfe du Morbihan

Autorité Organisatrice : Centre Nautique d'Arradon

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

1. REGLES

La régata sera régie par:

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- Les prescriptions de la FFVoile,
- Les règles de la classe LASER,
- Le présent avis de course,
- Les instructions de course et leurs annexes.
- En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World sailing(Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 3.1** Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante "centre-nautique-arradon.com" (rubrique Nos régates) pour 20 h 00 le 07 Avril 2023.
- 3.2** Un groupe WhatsApp: "LASER MASTER" sera créé à partir des numéros de téléphone renseignés lors de l'inscription en ligne des concurrents. Les IC y seront publiées.

4. COMMUNICATION

- 4.1** Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse: "centre-nautique-arradon.com" (rubrique Nos régates).
- 4.2** [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

5. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 5.1** L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe LASER.
- 5.2** Documents exigibles à l'inscription :
- 5.2.1** a) Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention compétition.
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
La licence Club FFVoile mention « compétition » valide accompagnée d'une autorisation parentale de courir.
- b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'€uros.
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 5.2.2** Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 5.3** **Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en ligne sur "centre-nautique-arradon.com" (rubrique Nos régates).**
- 5.4** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

6. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription sont de 13 Euro.

7. PROGRAMME

Dimanche 16 Avril 2023 :

- 09h00 : Clôture des émargements, briefing.
- 10h00: 1er signal d'avertissement pour une à plusieurs courses à suivre.
- 15h00 : Heure limite du dernier signal d'avertissement.
- Remise des prix à suivre la dernière course du jour.

8. PARCOURS

Les parcours sont de type Banane et/ou Trapèze, Raid.

L'annexe **Zone de course** indique l'emplacement des ronds de la régata.

9. PENALITES

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour (comportant un virement et un empannage).

10. CLASSEMENT

10.1 Le système de points a minima s'appliquera.

10.2 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1

10.3 Courses retirées

(a) Quand au moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins le score de la plus mauvaise.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel et/ou corporel.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Centre Nautique d'Arradon:

7 rue de la carrier - La pointe - BP 46

56610 ARRADON

Tel : 02 97 41 74 14

Email: contact@centre-nautique-arradon.com

Site : www.centre-nautique-arradon.com (Rubrique "Nos Régates")

Horaires Marées 16 Avril 2023

BM 10 h47

PM 17 h 07

Coef 56/64

ANNEXE « ZONES DE COURSE »

